

CONVENTION ENTRE LA STRUCTURE ET LA SOCIETE RECYCLIVRE.COM RELATIVE A LA CESSION DE LIVRES

PAR ACCORD ENTRE :

L'entreprise sociale et solidaire Recyclivre.com,
représentée par M./Mme xxxxxxxxxxxx, Responsable des Partenariats,
Contact : 00.00.00.00.00

ci-après dénommée «Recyclivre.com»

D'UNE PART,

ET

La Communauté de Communes xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
Adresse : xxxxxxxxxxxx
représentée par Monsieur xxxxxxxx, en sa qualité de xxxxxxxxxxxx, d'une part,
contact : xxxxxxxxxxxx
ci-après désignée «Le Partenaire »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

1er vendeur français de livres d'occasion sur internet, Recyclivre.com est une entreprise à impact social et environnemental reconnue par l'État via l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale). Recyclivre.com est un acteur incontournable du secteur du livre d'occasion en France.

1/ Nous luttons contre le gaspillage de manière large, et faisons la promotion de l'économie circulaire comme partie intégrante de notre activité.

2/ Nous sommes membres du réseau 1% pour la planète à qui nous reversons chaque année 1 % de notre chiffre d'affaires.

3/ Nous avons sélectionné l'association ARES (Log'Ins) qui réalise son activité dans le cadre d'une action d'insertion de personnes en grande exclusion pour prendre en charge la gestion de notre stock de livres, de leur réception à leur expédition.

Recyclivre.com est un acteur incontournable du secteur du livre d'occasion en France.

Dans le cadre de ses activités, le Partenaire est amené à traiter d'importantes quantités de livres. Recyclivre.com offre au Partenaire une alternative aux destructions systématiques des livres. Une convention doit être établie pour fixer les obligations de chacun.

Article 1 : Fonctionnement et durée

L'accord est établi pour une durée de douze mois avec tacite reconduction. Tout ou partie des conditions du présent accord sont révisables au 1er décembre de chaque année (à l'exception de la première) par l'un ou l'autre des signataires.

En dernier recours et à la suite de discussions entre les parties, Recyclivre.com et le Partenaire se réservent le droit de mettre fin au présent accord. La partie souhaitant mettre fin à son engagement devra le faire savoir par mail et en respectant un préavis de 2 mois.

Article 2 : Consignes générales et état des livres

Le présent accord est exclusivement dédié au réemploi des livres grâce à leur revente. La vocation de Recyclivre.com n'est donc pas de collecter des livres voués au recyclage, ni à la prise en charge d'autres produits culturels.

Recyclivre.com accepte tout type de livres en bon état général à l'exception :

- des dictionnaires et encyclopédies,
- des manuels scolaires
- des livres sans code-barres
- des livres de « club » : France Loisirs, La Sélection du Mois, Reader's Digest, etc.
- des revues, journaux et magazines.
- des livres en langues étrangères.

Les livres confiés par le Partenaire à Recyclivre.com ne doivent pas être :

- déchirés ni cassés (reliure/dos)
- tachés ni gribouillés (extérieur/intérieur)
- humides ni gondolés
- dysfonctionnels ni incomplets (piles/coffret/cd manquant)

Le Partenaire s'engage à ce que les cartons de livres soient stockés à l'abri de la pluie et de l'humidité.

En cas de non-respect manifeste des consignes de tri et de stockage précédemment décrites, et après une première mise au point à l'amiable pour corriger la qualité des futurs envois, Recyclivre.com se réserve le droit de facturer au Partenaire les coûts liés au traitement de ces livres

ainsi que de ne pas assurer la collecte des livres.

Article 3 : Logistique et modalités de transport

Le Partenaire s'engage à conditionner les livres dans des cartons de taille raisonnable. La taille idéale étant 30x30x40cm pour 15kg environ.

Si les circonstances l'exigent et si Recyclivre.com en fait la demande, le Partenaire s'engage également à conditionner les cartons sur des palettes (format 120x80cm) filmées afin de faciliter le transport des livres.

La collecte des livres est assurée gratuitement lorsque Recyclivre.com en a la possibilité et selon des seuils définis par Recyclivre.com en bonne entente avec le Partenaire et selon ses capacités de stockage.

Article 4 : Référencement

Recyclivre.com s'engage à référencer le Partenaire sur ses sites internet, comme solution locale de don de livre pour particuliers sur son site point livres.

Ainsi, les donateurs relevant de l'aire géographique du Partenaire seront invités à déposer leurs livres (correspondant aux critères définis dans l'article 2) dans les locaux du Partenaire et selon les contraintes (logistiques et horaires) communiquées par le Partenaire.

S'il le souhaite, le Partenaire peut refuser d'apparaître les sites internet de Recyclivre.com après en avoir fait la demande par mail à Recyclivre.com.

Le Partenaire s'engage à confier les livres issus de ces dons à Recyclivre.com avant toute autre structure commerciale, et selon les modalités décrites dans l'article 3.

Dans le cas contraire, Recyclivre.com se réserve le droit de retirer le Partenaire de ses sites internet.

Article 5 : Engagements de Recyclivre.com

Recyclivre.com s'engage à reverser 10% du prix du livre net hors taxes pour chaque livre confié par le Partenaire et vendu par Recyclivre.com.

La structure bénéficiaire du présent accord est :

L'association de votre choix

Domiciliée : xxxxxxxx

Représentée par : xxxxxxxxxxxx

Contact : xxxxxxxxxxxx

*****Merci de joindre le RIB de l'association en PJ de la convention*****

Le don sera réalisé par virement au plus tard le 31/12 de chaque année (ou de façon plus régulière si les montants à reverser l'exigent), sous réserve d'avoir atteint le montant minimum de 100 €. Dans le cas contraire, le versement sera reporté à l'année suivante. En cas d'inactivité ou d'activité très faible durant deux années consécutives, il ne sera plus possible à l'issue de cette période pour le Partenaire de désigner son bénéficiaire.

Recyclivre.com s'engage à mettre en vente les livres qui lui ont été donnés par le Partenaire correspondant aux critères de sélection (voir art.2). Cependant, Recyclivre.com se réserve le droit de retirer de la vente et/ou mettre au recyclage des produits confiés par le Partenaire. Les coûts liés à la gestion du stock et au désherbage des invendus restent à la charge de Recyclivre.com. Recyclivre.com s'engage à alerter le Partenaire en cas d'évolution des seuils de collecte et de possibilités de ramassage comme décrit dans l'article 3.

Recyclivre.com s'engage à communiquer sur l'activité et à faciliter l'information du Partenaire en fournissant trimestriellement des rapports d'activité.

Recyclivre.com s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à sa communication sur son engagement.

Article 6 : Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'engage à faire don à Recyclivre.com des livres en bon état sélectionnés selon les critères décrits dans l'article 2 afin que Recyclivre.com puisse les revendre. Le Partenaire s'engage à respecter les modalités de collecte définies dans l'article 3. Le Partenaire s'engage à demander l'autorisation écrite de Recyclivre.com et à la tenir informée de toute communication qu'il pourrait être amené à faire sur le partenariat et plus généralement sur Recyclivre.com.

Article 7 : Points généraux

Le Partenaire et Recyclivre.com s'engagent à représenter dignement le nom et l'image de l'autre partie. Ils s'interdisent notamment toute déclaration ou tout comportement en public susceptible de nuire à la réputation du partenaire.

Recyclivre.com et le partenaire s'engagent à accepter toute communication publique concernant le partenariat de l'une ou l'autre partie si la case ci-après n'est pas cochée. Une fois le consentement recueilli, chaque partie est libre d'utiliser le logo et tout autre support écrit ou visuel transmis par

l'autre partie.

Je ne souhaite pas que Recyclivre utilise mon image à des fins commerciales

Le partenaire du présent accord s'engage à envoyer une attestation confirmant la réception des paiements effectués par Recyclivre. Dans le cas contraire, la structure bénéficiaire ne pourra plus prétendre à ces sommes.

Le présent contrat est susceptible de modifications à la demande de l'une ou l'autre des parties et pourra faire l'objet d'avenants déterminant des conditions particulières d'application.

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux par le biais de l'élaboration d'une transaction. En cas d'échec, les litiges seront portés devant les tribunaux compétents.

Annexe Bibliothèque

Recyclivre.com s'engage à accepter les livres dits "équipés" (côte, code barre de couverture, fiche de prêt, tampons, couverture plastique). Nous ne reprenons pas les CD, DVD et vinyles.

Recyclivre.com s'engage à indiquer au client final que le livre provient des fonds d'une bibliothèque. Le Partenaire s'engage à ne pas déséquiper les livres pour ne pas les endommager et à ne confier à Recyclivre.com que des livres dont le code-barres d'origine est bien visible sur la 4ème de couverture.

Le Partenaire s'engage à ne confier à Recyclivre.com que les livres correspondant aux critères définis dans l'article 2 de la convention et non pas les livres désherbés dans leur ensemble. Notamment ceux destinés au pilon.

Le Partenaire s'engage à ne pas confier à Recyclivre.com des livres tamponnés "interdit à la revente".

Le jj/mm/année

Pour Recyclivre.com

Pour le Partenaire

Monsieur xxxxxxxx

Monsieur xxxxxxxxxxxx